Synthèse

Pour le compte de l'État, le Département Prévention et Sécurité Minière (DPSM) du BRGM est en charge de la surveillance de l'ancien site minier de Salau (mines de tungstène) situé sur la commune de Couflens dans l'Ariège (09) au titre des articles L-174-1 à 4 du Code minier.

Les contrôles annuels portent d'une part, sur l'état et l'évolution des deux verses de résidus de traitement (terrils 1150 et 1230), des bassins de rétention et de leurs digues situés en pied de ces amas miniers et d'autre part, sur le fonctionnement correct de l'émergence minière de la galerie 1230 qui draine la majeure partie du réseau minier souterrain, ainsi que sur l'état du comblement de la retenue du barrage des Cougnets situé à l'aval de la verse 1230.

La visite annuelle a eu lieu les 20 et 21 octobre 2016. Elle n'a pas révélé de désordre récent majeur sur les verses, bassins et digues par comparaison avec les résultats de la surveillance 2015. L'émergence minière fonctionne normalement. Les amas de graviers et végétaux dans le bassin de la retenue du barrage semblent faire progressivement obstacle au bon écoulement des eaux de rivière.

La verse 1150 ne présente pas de désordres supplémentaires. Le plateau sommital est bien végétalisé. Quelques zones de résidus sont toutefois mises à nu dans le talus. Le pied de verse se végétalise doucement et les ravines visibles depuis le début de la surveillance, ne s'accentuent pas. La végétation ne se développe pas sur le merlon du plateau sommital de la verse 1230 contrairement aux talus de la verse. La couche « casque de fer » participe au maintien de la stabilité des talus et limite l'envol des poussières. Les bassins des verses sont quasiment pleins, mais il n'a pas été observé d'apports de résidus récents. Les sacs de résidus constituant les digues sont partiellement éventrés. Néanmoins, la couche « casque de fer » et la végétation participent au maintien de leur stabilité.

En 2016, compte-tenu de la présence de résidus miniers mis à nus sur le carreau 1230, un panneau d'information a été apposé dans les zones les plus à risque.

En 2017, le site minier de Salau sera surveillé pour s'assurer de l'absence de dégradations pouvant interférer sur la stabilité des verses et vérifier l'absence d'anomalies sur les digues et bassins. Il sera vérifié le fonctionnement normal de l'émergence minière. Le curage des fossés et des conduites d'évacuation des eaux superficielles et minières sera poursuivi lors de la visite d'inspection annuelle. La surveillance du bassin de retenue du barrage sera renforcée par la mise en œuvre d'un suivi bathymétrique. Celui-ci n'a pas pu être réalisé en 2016. Un curage du bassin ainsi que le renforcement du pied de digue (du bassin 4 de la verse 1230) endommagée sont préconisés. Ils pourraient être entrepris en 2018.

Dans le contexte actuel de projet de réouverture de la mine, le DPSM continuera d'informer la DREAL Occitanie de toutes interventions.